



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

délinquance

Question au Gouvernement n° 3787

Texte de la question

ENCADREMENT DES MINEURS DÉLINQUANTS

M. le président. La parole est à M. Éric Ciotti, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Éric Ciotti. Monsieur le garde des sceaux, notre assemblée a adopté en dernière lecture, la semaine dernière, la proposition de loi, que j'ai eu l'honneur de porter avec 150 de nos collègues de l'UMP et du Nouveau Centre, instaurant un service citoyen pour les mineurs délinquants.

M. Jean-Pierre Brard. La honte !

M. Éric Ciotti. Ce service citoyen explore une voie nouvelle, inédite, entre la rue et la prison, pour lutter contre ce fléau que constitue la délinquance des mineurs. Grâce à ce service citoyen, les magistrats pourront désormais placer les mineurs délinquants dans des centres spécialisés, les EPIDE,...

M. Jean Mallot. C'est vous qu'il faudrait placer dans un centre !

M. Éric Ciotti. ...établissements publics d'insertion de la défense, où ils recevront une formation scolaire, où ils apprendront un métier, et où, surtout, ils bénéficieront d'une formation comportementale de type militaire. *(Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.)*

M. François Loncle. Honteux !

M. Éric Ciotti. Ces établissements sont en effet inspirés des valeurs militaires : port de l'uniforme, salut au drapeau, exigences physiques et sportives importantes, respect de la discipline.

M. Pierre Gosnat. Incroyable.

M. Éric Ciotti. Il s'agira de redonner à ces jeunes des repères, des valeurs - qu'ils ont trop souvent perdus - et de leur offrir ce qui est souvent une dernière chance dans la voie de la réinsertion.

Monsieur le garde des sceaux, quels délais, quels moyens, quel calendrier prévoyez-vous pour la mise en oeuvre de ce texte ?

Ce texte ambitieux, voulu par le Président de la République, soutenu par notre majorité, a été combattu par les sénateurs socialistes et par les députés socialistes, avec une forme d'irresponsabilité totale, puisqu'au Sénat, la majorité sénatoriale a tout simplement refusé de débattre de ce texte.

Plusieurs députés du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. Bravo le Sénat !

M. Éric Ciotti. Pourtant, la délinquance des mineurs est un sujet grave, qui devrait faire l'objet d'un consensus et réunir tous ceux qui souhaitent sincèrement apporter des réponses concrètes et pertinentes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés.

M. Michel Mercier, *garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés*. Monsieur le député, l'Assemblée nationale vient en effet d'adopter la proposition de loi dont vous êtes l'auteur, et je tiens à souligner votre engagement personnel dans ce combat pour la création de ce contrat citoyen qui s'adresse aux jeunes mineurs délinquants.

M. Jean-Pierre Brard. Ne vous y trompez pas ! Il veut une place !

M. Michel Mercier, *garde des sceaux*. Il nous appartient désormais de mettre en oeuvre la loi votée par le Parlement.

M. François Loncle. Non. C'est honteux. Ça ne se fera pas !

M. Michel Mercier, *garde des sceaux*. Les trois ministères de tutelle de l'EPIDE, ainsi que le ministère de la

justice, consacreront dès cette année 2 millions d'euros chacun au fonctionnement de ces nouveaux établissements.

M. Jean-Pierre Brard. Il veut être maton, Ciotti !

M. Michel Mercier, *garde des sceaux*. Dès le mois de février 2012, douze centres seront en mesure d'accueillir les premiers mineurs délinquants. Les personnels d'encadrement bénéficieront à cet effet d'une formation spécifique.

Par ailleurs, les services de l'EPIDE et ceux du ministère de la justice travaillent conjointement pour que les décrets d'application, conformément aux instructions du Premier ministre, soient transmis au Conseil d'État avant le 31 décembre de cette année.

M. François Loncle. Imposteurs !

M. Michel Mercier, *garde des sceaux*. En outre, le directeur de l'EPIDE a décidé d'ouvrir ces établissements aux juges pour enfants, afin qu'ils puissent découvrir leur fonctionnement. Ainsi, les magistrats pourront prendre leur décision en pleine connaissance de cause et cette nouvelle possibilité de travailler à la reconstruction des mineurs délinquants pourra être utilisée à meilleur escient possible. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. François Loncle. Lamentable !

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3787

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 décembre 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 décembre 2011